



AVIS

OBJET: Règlement complémentaire sur la circulation routière concernant l'interdiction de stationner à hauteur du numéro 5 du square d'Aquitaine

Il est porté à la connaissance de chacun que le Conseil communal, lors de sa séance du 18 octobre 2022, a approuvé le règlement complémentaire de circulation routière concernant l'interdiction de stationner à hauteur de l'entrée piétonne du numéro 5, square d'Aquitaine.

Ledit règlement est déposé au service du Secrétariat général et publié sur le site de la Ville www.wavre.be.

Wavre, le 20 octobre 2022

La Directrice générale,


Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,


Françoise PIGEOLET